

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [josee-desbiens-cslsj-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e9e3af67af31402fb4f93d8a>

Date d'obtention : 2025-10-03 14:15:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse offre une intervention rapide et qu'elle offre une prise en charge qui sécurise le jeune. C'est une méthode permet de cibler les circonstances, la nature des gestes et l'étendus de la situation et ce sans voir les images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permet d'avoir une marche à suivre claire et sans ambiguïté. La trousse clé en mains avec l'aide mémoire sera un réel atout.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je retiens les valeurs de bienveillance et de partenariat afin que l'élève se sente écouté et compris. Bien expliquer à l'élève les étapes de la démarche afin de le sécuriser. Aussi ne jamais chercher à voir les images.